

AFFAIRE N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 1983.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Monsieur MANES G. revient à 18 H.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57 657 du 22 MAI 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 1983.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

	RESULTATS CLOTURE EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS L' EXERCICE		RESULTATS CLOTURE EXERCICE 1983	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
STISSEMENT	-	59 373 787,81	178 030 696,81	175 686 482,57	-	57 029 573,57
FINNEMENT	-	16 564 883,83	319 653 485,07	326 112 939,17	-	23 024 337,93
	-	75 938 671,64	497 684 181,88	501 799 421,74	-	80 053 911,50
	-		196 825 470,69	196 825 470,69	-	-
INDIRECTES	-	75 938 671,64	694 509 652,57	698 624 892,43	-	80 053 911,50

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1983 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap. 900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs	8 983 794,19
Chap. 901 - Voirie	45 337 614,03
Chap. 902 - Réseaux	47 029 637,37
Chap. 903 - Equipement scolaire et culturel	30 751 699,39
Chap. 904 - Equipement sanitaire et social	6 100 508,40
Chap. 906 - Service industriel et commerciaux	403 629,22
Chap. 908 - Urbanisme et habitation	8 867 539,09
Chap. 909 - Autres équipements	730 492,85
Chap. 914 - Programmes pour d'autres tiers	2 089 670,33
Chap. 925 - Mouvements financiers	27 735 212,94
Chap. 927 - Financement globalisé/section Investissement	899,00

	178 030 696,81

Financées par :

Subventions	46 051 853,60
Emprunts	84 300 000,00
FCTVA	15 895 418,40
Divers	10 756 700,71
Prélèvements	18 682 509,86

	175 686 482,57

Soit un déficit d'exercice de	- 2 344 214,24
qui est couvert par l'excédent de l'exercice antérieur	59 373 787,81
d'où un excédent définitif d'investissement fin 83 de	57 029 573,57
	=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. 930 - Services financiers	61 570 269,64
Chap. 931 - Personnel permanent	56 082 055,69
Chap. 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	12 056 181,93
Chap. 934 - Administration générale	40 748 611,84
Chap. 936 - Voirie	59 172 819,14
Chap. 940 - Relations publiques	1 284 075,55
Chap. 942 - Sécurité et police	1 095 927,90
Chap. 943 - Enseignement	20 744 951,31
Chap. 944 - Oeuvres sociales scolaires	23 550 087,11
Chap. 945 - Sports et Beaux-Arts	5 848 296,23
Chap. 951 - Services sociaux sans cpté distincte	3 669 287,98
Chap. 953 - Hygiène et protection sanitaire	1 000,00
Chap. 955 - Aide sociale	29 522 572,48
Chap. 967 - Sces industriels et commerciaux sans cpté dist.	963 090,37
Chap. 970 - Charges et produits non affectés	3 325 057,90
Chap. 971 - Service fiscal	19 200,00

	319 653 485,07

Financés par :

70 - Produits d'exploitation	1 132 042,06
71 - Produits domaniaux	2 570 089,56
72 - Produits financiers	345 059,32
73 - Subventions et participations	24 822 283,49
74 - Part représentative d'anciens produits fiscaux	90 827 496,34
75 - Impôts indirects	106 896 303,05
76 - Impôts directs	6 227 317,28
77 - Recettes fiscales	83 164 803,00
78 - Réduction de charge	9 803 707,11
79 - Produits exceptionnels	298 676,70
82 - Mandats annulés	25 161,26

326 112 939,17

Soit un excédent d'exercice de	6 459 454,10
s'ajoutant à l'excédent de l'année antérieure, soit	16 564 883,83
porte l'excédent définitif de fonctionnement fin 83 à	23 024 337,93

=====

L'excédent global de 80 053 911,50 sera repris au Budget Supplémentaire de 1984.

COMPTÉ ADMINISTRATIF 1983

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	C. REPORTES	ANNULATIONS	PLUS. VALUE
CTIONNEMENT - DEPENSES					
- Service financier	42 901 675,73	42 887 759,78	-	13 915,95	
- Personnel permanent	56 184 336,44	56 082 055,69	78 393,15	23 887,60	
- Ensemble mob. & immob.	14 649 449,66	12 056 181,93	2 572 960,61	20 307,12	
- Administration générale	41 419 884,85	40 748 611,84	572 881,78	98 391,23	
- Voirie communale	61 025 825,97	59 172 819,14	1 820 098,83	32 908,00	
- Relations publiques	1 359 985,73	1 284 075,55	54 377,04	21 533,14	
- Sécurité et police	1 263 015,55	1 095 927,90	124 338,08	42 749,57	
- Enseignement	25 396 782,18	20 744 951,31	4 642 446,87	9 384,00	
- Oeuvres sociales scol.	23 550 087,11	23 550 087,11	-	-	
- Sports et Beaux-Arts	5 964 017,83	5 848 296,23	115 721,60	24 153,28	
- Scs soc. sans cpté dist.	3 693 441,26	3 669 287,98	-	-	
- Hygiène & protect. sanit.	1 000,00	1 000,00	-	-	
- Aide sociale	35 379 342,52	29 522 572,48	5 856 770,04	-	579,70
- Scs car. agr. indus. comm.	963 949,87	963 090,37	279,80	12 537,79	
- Charges & prod. non affec.	3 337 595,69	3 325 057,90	-	-	
- Scs fis. impôts obligat. à taux fixe	19 200,00	19 200,00	-	-	
- Prélèvement	317 109 590,39	300 970 975,21	15 838 267,80	300 347,38	
	18 682 509,86	18 682 509,86			
	335 792 100,25	319 653 485,07			
CTIONNEMENT - RECETTES					
- Produits d'exploitation	915 700,00	1 132 042,06		66 180,00	282 522,06
- Produits domaniaux	2 728 500,00	2 570 089,56		471 148,32	312 737,88
- Produits financiers	221 000,00	345 059,32		737 162,12	124 059,32
- Subv. & participations	23 778 322,20	24 822 283,49			1 781 123,41
- Part. représentative d'an-					
- ciens prod. fiscaux	87 305 033,63	90 827 496,34		1 816 911,00	5 339 373,71
- Impôts indirects	105 091 264,00	106 896 303,05		612 599,26	2 417 638,31
- Impôts directs	4 000 000,00	6 227 317,28			2 227 317,28

COMPTE ADMINISTRATIF 1983

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	C. REPORTEES	ANNULATIONS	PLUS. VALUE
<u>SECTIONNEMENT - RECETTES</u>					
- Recettes fiscales	84 963 666,00	83 164 803,00		1 808 468,00	9 605,00
- Réduction de charges	10 000 000,00	9 803 707,11		1 015 299,56	819 006,67
- Produits exceptionnels	222 730,59	298 676,70		15 166,51	91 112,67
- Mandats annulés	1 000,00	25 161,26			24 161,26
Excédent reporté	16 564 883,83	16 564 883,83			
Excédent	335 792 100,25	342 677 823,00		6 542 934,77	13 428 657,57

LIBELLES	PREVISIONS BP + BS + DM	REALISATIONS	C. REPORTEES	ANNULATIONS	PLUS. VALUE
<u>INVESTISSEMENT - DEPENSES</u>					
900 - H. de Ville & bat. adm.	23 263 819,96	8 983 794,19	14 254 393,04	25 632,73	
901 - Voirie	87 218 405,98	45 337 614,03	41 788 751,51	92 040,44	
902 - Réseaux	104 288 929,81	47 029 637,37	49 881 352,63	7 377 939,81	
903 - Equipement scol. & cult.	57 990 728,88	30 751 699,39	26 427 412,48	811 617,01	
904 - Equipement sanit. & soc.	25 510 375,32	6 100 508,40	19 321 679,71	88 187,21	
906 - Sces ind. et commerciaux	2 676 311,06	403 629,22	2 272 564,68	117,16	
908 - Urbanisme et habitation	11 355 699,76	8 867 539,09	2 368 160,67	120 000,00	
909 - Autres équipements	1 995 680,59	730 492,85	1 265 187,74		
910 - Programmes pour l'Etat	30 280,00		30 280,00		
914 - Progr. pour d'autres tiers	7 985 593,88	2 089 670,33	5 895 923,55		
925 - Mouvements financiers	32 981 917,72	27 735 212,94	5 246 704,78		
927 - Financement globalisé de la section Investissement	899,00	899,00			
<u>INVESTISSEMENT - RECETTES</u>					
Subventions	110 930 841,24	46 051 853,60	59 886 071,23	5 326 280,56	333 364,1
Emprunts	112 001 174,00	84 300 000,00	23 201 174,00	4 500 000,00	95 418,4
FCTVA	15 800 000,00	15 895 418,40			
Divers	38 510 329,05	10 756 700,71	32 729 498,38	48 015,18	5 023 885,2
Prélèvement	18 682 509,86	18 682 509,86			
Excédent reporté	295 924 854,15	175 686 482,57	115 816 743,61	9 874 295,74	5 452 667,7
	59 373 787,81	59 373 787,81			
Excédent	355 298 641,96	178 030 696,81	168 752 410,79	8 515 534,36	5 452 667,7
		235 060 270,38	115 816 743,61	9 874 295,74	5 452 667,7
		57 029 573,57			

R E C A P I T U L A T I O N

	<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>		<u>C. REPORTES</u>		<u>RESULTATS</u>		<u>TOTAL</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	335 792 100,25	319 653 485,07	15 838 267,80	300 347,38	7 186 070,13			
	RECETTES	335 792 100,25	342 677 823,00	-	6 885 722,75				
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	355 298 641,96	178 030 696,81	168 752 410,79	8 515 534,36	4 093 906,39			
	RECETTES	355 298 641,96	235 060 270,38	115 816 743,61	-4 421 627,97				

RESULTAT NET GLOBAL

11 279 976,52

SESSION ORDINAIRE DU

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif du Maire pour l'exercice 1983.

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre, le
les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

Etaient représentés :

Absents :

Après avoir entendu le rapport de M. le MAIRE,
Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des Communes, notamment celles du 24 AVRIL 1834 et du 10 AVRIL 1935,
Procédant au règlement définitif du Budget de 1983,
propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice,

à savoir :

RECETTES

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1983 évaluées par le Budget à	672 408 232,35
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	559 499 041,29
de laquelle somme il convient de déduire celle de pour non valeur justifiée au compte du Receveur	443 457,77
Au moyen de quoi, les recettes 1983 demeurent définitivement fixées à la somme de	559 055 583,52

DEPENSES

Les dépenses créditées au Budget de 1983 s'élèvent à	672 408 232,35
De cette somme il faut déduire celle de	193 406 560,33

savoir :

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses	8 815 881,74
- Dépenses non ordonnancées avant le 31.12.83 et à reporter au Budget de 1984	184 590 678,59

Somme égale à	193 406 560,33
---------------------	----------------

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'Exercice 1983 sont définitivement fixées à	479 001 672,02
Les recettes de toute nature de	559 055 583,52
Les dépenses de	479 001 672,02

Il est constaté par conséquent un excédent définitif de	80 053 911,50
	=====

Toutes les opérations de l'exercice sont déclarées définitivement closes.

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative au Budget de 1983.

Délibéré à ST.DENIS, les jour, mois et an ci-dessus

000034

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION :

La Commission des Finances, qui émet un avis favorable sur le Compte Administratif, rappelle au Conseil que ce dernier est le document qui constate comment et dans quelle mesure les prévisions du budget ont été réalisées. Il est le relevé des opérations financières, recettes et dépenses, afférentes à un exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice.

Le Compte Administratif reproduit dans sa contexture le cadre du budget. On y retrouve donc tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés tant au Budget Primitif qu'au Budget Supplémentaire, qu'aux décisions modificatives votées postérieurement à ce budget. La balance dégagée entre les recettes et les dépenses donne le résultat du compte.

Globalement, toutes sections confondues, ledit compte est excédentaire de 80 053 911,50 FF, à savoir :

. SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 024 337,93
. SECTION D'INVESTISSEMENT	57 029 573,57

Ces résultats confrontés aux crédits reportés et aux restes à réaliser donnant les chiffres suivants :

1°) SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Excédent brut	+ 23 024 337,93
. Dépenses engagées	- 15 838 267,80
. Excédent net de clôture	+ 7 186 070,13

2°) SECTION D'INVESTISSEMENT

. Excédent brut	+ 57 029 579,57
. Différence entre dépenses reportées / recettes à recouvrer	- 52 935 667,18
. Excédent net	+ 4 093 912,39

En outre, cet avis est complété par les renseignements suivants, sur notre endettement :

EVOLUTION de la DETTE et des RECETTES REELLES de FONCTIONNEMENT

	1981	1982	1983	1984
Recettes réelles de fonctionnement (en millions)	212	279	316	373 Prévisionnel

Dettes (en millions)	352	366	440	507

.../...

000035

Comme vous pouvez le constater, nos recettes de fonctionnement ont évolué plus rapidement que notre dette. Quant à notre ratio d'endettement, il a été de 22,37 % en 1981, 19,82 en 1982 et 21,26 en 1983. Il est à une bonne hauteur, le maximum à ne pas dépasser étant de 25 %.

.../...

LE MAIRE : En page 2, vous avez le détail qui donne ces résultats. Section investissement, opérations de l'exercice, vous avez comme dépenses, en page 1 : 178 030 696,81 que vous retrouvez à la page 2, dans la section investissement. Vous avez en recettes 175 686 482,57 avec un déficit de 2 millions ; exercice précédent 59 millions, moins ces 2 millions, soit en définitive 57 029 573,57 que vous trouvez en page 1 -résultats clôture exercice 1983-.

En section de fonctionnement, même opération : vous avez tout le détail en page qui se termine par 319 653 485,07 que vous retrouvez dans "Opérations de l'exercice", "Dépenses". En page 2 bis, vous avez les recettes qui s'élèvent à 326 112 932,17 FF -que vous retrouvez également au niveau de "Opérations de l'exercice", "Recettes"- ce qui donne un excédent de 6 millions environ qui s'ajoute à l'excédent de 16 millions -que vous voyez dans la première colonne à gauche, en page 1- soit un total excédentaire de 23 024 337,93 qui, additionné aux 57 du recto de la feuille donne 80 053 911,50 qui se trouve être l'excédent brut de l'année 1983.

Vous avez donc là l'avis qui vous donne les explications. Dans la réalité, cet excédent se ramène en fait, pour la section de fonctionnement à 7 186 070 et pour la section d'investissement à 4 093 912, ce qui donne un total de 11 279 976,52 ; mais, je vous le répète, le Compte Administratif véritable tel qu'il vous est présenté à la date d'aujourd'hui, c'est l'excédent brut, c'est-à-dire 80 053 911,50. Mais la somme réelle (11 millions) sera prise en compte au Budget Supplémentaire ultérieurement.

Si vous numérotez vos pages, vous avez la première et la deuxième qui concernent véritablement le Compte Administratif qui vous est soumis ici. Ensuite, les pages 3, 4, 5 et 6 concernent les opérations auxquelles s'ajoutent toutes les opérations de report et d'annulation, et qui vous donnent, en définitive, l'excédent net de : 11 279 976,52 -se trouvant à la page 6-.

M. BOX : Vous avez à la page 2, "Divers et prélèvements". Que recouvrent les divers de 10 756 700,71 ?

Mme HOARAU Y. : Puisque nous sommes en section d'investissement, vous avez les amortissements d'ordre qui sont pratiqués qui concernent les frais d'étude, des frais divers se rapportant à l'amortissement des emprunts. Les amortissements constituent, en effet, une dépense de fonctionnement, mais c'est aussi une recette d'investissement. Il y a donc pour à peu près 3 millions environ de frais d'amortissement. Il y a une recette de 3 987 000 FF qui est relativement, pour nous, une agréable surprise puisque il s'agit d'actions Bourbon Lumière qui ont été transformées, à une certaine époque, en obligations. Nous avons obtenu, cette année, le remboursement de ces obligations, et cette opération nous a rapporté la somme relativement importante de 3 927 000 FF, et il y a différentes petites choses au niveau de cession de biens.

M. BOX : Et, au verso de cette page, 78 réduction de charge...

Mme HOARAU : La réduction de charge correspond aux travaux effectués en régie communale. C'est un mouvement d'ordre budgétaire traduit par des recettes de fonctionnement. En quelque sorte, il s'agit d'un montage en quadrature -c'est spécifiquement comptable-. Vous avez deux inscriptions en fonctionnement et deux inscriptions en dépenses. Le principe de la régie, c'est un peu le suivant : éventuellement faire supporter par des fonds affectés type emprunts -subventions, la paye ou les frais de personnel-.

LE MAIRE : Quand vous faites une opération en régie, le personnel est payé dans l'action qui est engagée, c'est-à-dire donc avec des fonds d'investissement. Alors, il faut ramener cela dans le fonctionnement.

M. BOX : Une manière de s'enrichir consisterait à tout faire faire en régie, alors !...

LE MAIRE : Il ne peut être question d'enrichissement. Certains personnels qui sont en régie sont payés par l'opération d'investissement qui est faite et pour les payer, il faut mettre une somme dans la section de fonctionnement. C'est cela qui est appelé "réduction de charge".

Mme HOARAU : Cela dit, je ne pense pas que l'on ait intérêt à trop faire monter la régie, parce que pour le calcul de certaines subventions, la régie est retirée, ce qui veut dire que plus le montant est fort, moins on a de subventions. Il faut donc être assez prudent.

M. BOX : A la page 3, ligne 943, vous avez deux écarts importants de 4 et 5 millions qui paraissent traduire une mauvaise prévision. 25 millions en enseignement alors qu'on en a réalisé 20 et 35 millions en aide sociale alors qu'on en réalise 29. Comment expliquez-vous ces écarts assez importants ?

Mme HOARAU : Vous avez en réalisations 20 millions. Lorsqu'on parle de réalisations, il s'agit de sommes effectivement payées, mais il ne faut pas omettre dans la colonne suivante 4 642 000 de reports. Cela donne quand même 24 millions. Il n'y a donc qu'une petite portion de crédits restée sans emploi qui est de l'ordre de 9 384 FF.

M. BOX : Je n'ai pas compris.

LE MAIRE : La colonne "Réalizations" ressort du Compte Administratif. Mais, les véritables réalisations, ce sont à la fois les colonnes "Réalizations", "C. reportés".

M. ANNETTE : J'anticipe un peu sur l'utilisation du résultat, de l'excédent de 11 279 000 qui sera repris dans le Budget Supplémentaire 1984. Je voulais uniquement attirer l'attention du Conseil sur les "cas difficiles" d'expropriation de gens modestes. Il y a plusieurs affaires dans lesquelles il y a des gens de condition très modeste qui ont un seul patrimoine, un terrain de 4 à 500 m² et qui se trouvent expropriés tout à fait normalement, suite à une décision du Conseil Municipal, et en fait ces expropriations sont très mal vécues parce que la contrepartie apparaît toujours inférieure à la somme nécessaire pour acquérir un bien équivalent, et je me demande si le Conseil Municipal de Saint-Denis, pour des personnes qui ont de faibles revenus et seulement cela comme patrimoine, ne pourrait pas aménager un certain nombre de dispositions pour leur permettre de toucher un peu plus que ce qui est prévu par les barèmes qui correspondent aux estimations des Domaines. On exproprie des gens qui n'ont souvent qu'un seul terrain, avec une maison qu'on estime et avec ce qu'ils gagnent, ils ne peuvent pas acquérir un terrain équivalent et encore moins se bâtir une maison, même modeste.

Je demande justement, à l'occasion de cet excédent -je ne dis pas qu'il faille utiliser cet excédent à cela-, si le Conseil ne pourrait pas réfléchir à des solutions plus humaines, plus sociales pour certaines catégories de personnes expropriées.

LE MAIRE : La plupart du temps, on essaie plutôt que de faire des expropriations ou des achats, de réaliser des échanges. On échange à valeur égale

un terrain, et souvent c'est un terrain en ville, de petites dimensions, mais à valeur égale avec un terrain se trouvant dans les écarts; on a plus, en superficie, dans les écarts qu'en ville. En général, donc, l'échange est avantageux. D'autre part, l'expropriation n'est pas infâmante. Au contraire, souvent on va à l'expropriation parce que l'estimation était faible, parce que le Juge en Expropriation est plus généreux. L'expropriation n'est donc pas une mauvaise chose en soi pour les gens qui vendent. Ce n'est pas un procès qui est fait à quelqu'un. En fait, on s'en remet à un juge qui, lui, augmente, en général, de 20 à 40 % le premier prix. Ce n'est pas de gaieté de coeur non plus, pour nous, que nous allons à l'expropriation. Lorsqu'on y va, c'est toujours à l'avantage du vendeur.

M. ANNETTE : Il y a le problème de la maison. En général, ces gens-là ont une petite maison et la somme qu'ils retirent de la valeur du terrain ne leur permet pas d'avoir l'équivalent, c'est-à-dire un terrain et une petite maison. Je crois que c'est un problème. Quand ils sont sur leur terrain, ils ne dépensent rien ; ils sont chez eux.

LE MAIRE : J'ajouterai, Monsieur ANNETTE, que si on avait tenu cette politique depuis quinze ou vingt ans, on aurait toujours des petites cases un peu partout, et Saint-Denis ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Je veux ainsi dire qu'il y a un juste milieu à tenir entre les petites maisons à garder et la pression démographique d'un autre côté. Alors, il faut choisir.

M. ANNETTE : Je ne dis pas qu'il faille garder les petites maisons. Mais, pour que les gens puissent acquérir une maison et, disons, ne pas avoir l'impression d'être un peu frustrés, il faut une indemnisation qui leur permette d'avoir un petit terrain et une maison sans faire de dépenses importantes.

LE MAIRE : Dans les achats de terrains que nous faisons, neuf fois sur dix, on intervient quand quelqu'un vend un terrain. Il y a donc des cas exceptionnels où nous avons besoin de terrains et où on demande. Mais, je le répète, neuf fois sur dix, la personne a l'intention de vendre. C'est à ce moment-là qu'on intervient.

Qu'est-ce qui se passe souvent ? Les gens font des tractations et, au lieu de vendre au prix normal, ils vendent avec des dessous de table. C'est là leur problème. Mais, quand ensuite le fonctionnaire des Domaines prend cette affaire, il ne connaît que la déclaration officielle. Et, vous entendez souvent des gens qui disent : "Mais, j'ai acheté cela beaucoup plus cher !", et c'est le cas, malheureusement. Une fausse déclaration a été faite et ces mêmes personnes sont prises entre un aveu de fausse déclaration ou l'acceptation de ce qu'on dit. Voilà comment cela se passe, neuf fois sur dix.

Je voulais quand même signaler, à propos de ce Compte Administratif, que nos prévisions de 1983 pour le fonctionnement s'élevaient à 335 792 100,25 FF et que, compte tenu d'une part des 319 millions qui sont inscrits au Compte Administratif, plus les 15 millions de crédits reportés, d'autre part, notre taux de réalisation concernant le fonctionnement atteint 99,91 % -ce qui tend à prouver une vue assez juste des besoins de la Commune-. C'est même un des meilleurs scores que nous ayons fait jusqu'à maintenant, s'agissant de scores financiers.

Le Maire quitte la salle, à 18 H 15.

M. GERARD M. : Mes Chers Collègues, vous avez entendu les explications du

Maire sur le Compte Administratif et les explications des techniciens de la Comptabilité et des Services Administratifs. Avez-vous d'autres questions à poser en l'absence du Maire ?

M. ANNETTE : Je reviens sur la rapport du percepteur. Vous avez dit qu'habituellement, il est présenté en même temps. Est-ce une règle ?

M. GERARD M. : Non. C'est une habitude ; ce n'est pas obligatoire ; on a, je crois, déjà eu ce document à une date séparée du Compte Administratif.

Mme HOARAU : C'était en 1981, je pense.

M. GERARD M. : Personne ne demandant plus la parole, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Le Maire revient à 18 H 20.

M. GERARD M. : Monsieur le Maire, votre Compte Administratif a été adopté à la **MAJORITÉ** par l'assemblée. Je crois que nous pouvons vous adresser nos félicitations, ainsi qu'aux services qui l'ont préparé, notamment à Madame HOARAU.

LE MAIRE : Il faut ajouter la Commission des Finances et tous nos collègues, également, qui ont participé à ce premier véritable budget de la décentralisation. Je rappelle que le budget de 1982 sur lequel nous nous sommes penchés déjà, était un budget voté avant la décentralisation, le vote étant intervenu avant mars 1982. C'est donc le premier budget d'une collectivité locale décentralisée, c'est-à-dire avec les responsabilités qui sont les nôtres, où il n'y a plus la tutelle véritable de la Préfecture, mais il reste au Préfet, simplement, le respect de la légalité ; il n'intervient plus sur l'opportunité des décisions que nous prenons. Ce budget est donc sous l'entière responsabilité du nouveau Conseil Municipal. C'est le budget que vous avez voté et dont vous avez le résultat, aujourd'hui.

---o-000-o---

*Reçu à la Préfecture
le 20/08/1984*